



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 20 JUIN 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/06-05-51

VAKANS Ô KANNAL 2025 – APPEL A PROJET VACANCES CULTURELLES 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Absents : 07

Délégations : 05

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le quatorze juin deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (17) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD

Délégations (05) :

M. Rénalt SIOUMANDAN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Rony VERSIN avait donné procuration M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Était absent excusé (01) : M. Mario ALLEAUME

Étaient absents (06) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2025/06-05-51

VAKANS Ô KANNAL 2025 – APPEL A PROJET VACANCES CULTURELLES 2025

Madame RAMPATH expose que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique culturelle, éducative et sociale, la Ville de Petit-Canal souhaite mettre en place pour les vacances d'été 2025 le dispositif intitulé « VAKANS Ô KANNAL ». L'objectif est de proposer des activités pendant les vacances d'été en alliant le sport à l'éveil culturel afin de favoriser l'accès à la culture pour les jeunes et les publics éloignés de l'offre culturelle, d'encourager la pratique artistique sous toutes ses formes (théâtre, musique, arts visuels, etc.), de proposer des activités gratuites, inclusives, itinérantes et qualitatives pendant la période estivale.

Il s'agit par ce dispositif d'impliquer les acteurs locaux (associations, artistes, institutions) dans une dynamique de territoire, de contribuer à la cohésion sociale et à la réduction des inégalités culturelles, de redonner vie aux quartiers et sections et de construire les solidarités de demain.

Ce programme d'activités vise à lutter contre l'oisiveté et l'isolement, s'inscrivant ainsi parfaitement dans les orientations du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Petit-Canal, en favorisant la prévention par l'action éducative et culturelle, la valorisation des jeunes, la mixité sociale et la lutte contre le décrochage et l'oisiveté pendant les vacances scolaires.

Ces ateliers seront organisés en étroite collaboration avec les associations de la ville, les artistes, les médiateurs culturels, les intervenants sportifs et le CCAS du 9 juillet au 26 août 2025.

Afin de financer ce dispositif, la Ville a décidé de répondre à l'appel à projet « Vacances culturelles 2025 » lancé par le ministère de la Culture et a également sollicité le Conseil Départemental.

Le coût de cette opération s'élève à 20 000 € selon le plan de financement ci-dessous.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets « Vacances culturelles 2025 » lancé par le Ministère de la culture,

Vu le Contrat Péyi signé entre la ville de Petit-Canal et le Département,

Vu les orientations de la Ville en matière de politique éducative, culturelle et sociale,

Vu les priorités fixées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

Considérant la volonté de la commune de proposer des activités culturelles, sportives et inclusives durant les vacances scolaires à destination de la jeunesse et des familles,

Considérant la nécessité d'impliquer les associations, les artistes locaux et les partenaires institutionnels dans la dynamique de territoire,

Oui l'exposé de Madame RAMPATH,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

Article 1 : DE VALIDER le plan de financement prévisionnel du dispositif « VAKANS Ô KANNAL 2025 » comme suit :

Financier	Montant HT	Part en %
État (DAC)	6 000 €	30 %
Département	4 400 €	22 %
Commune	9 600 €	48 %
Total HT	20 000 €	100 %

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à :

- Déposer une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture (DAC) et du Conseil Départemental de la Guadeloupe,
- Signer tout document afférent à ces demandes,
- Réaliser toute action concourant à la bonne exécution du projet dans le respect des engagements financiers précités.

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette opération seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 20 Juin 2025
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (17) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD

Les représentés (05) : M. Rénalt SIOUMANDAN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Rony VERSIN avait donné procuration M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20250620-BMNA2025060551-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Ornella KINDEUR

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet